

Rapport de commission au Conseil communal

Préavis n°02/21 : Demande de crédit de CHF 220'000.- pour financer la part communale des études de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 – Oron - Moudon

Conseil du 5 octobre 2021

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers.

La commission nommée par le bureau du Conseil communal s'est réunie le 14 septembre à 19h30 à la salle de Mazan pour étudier le préavis 02/21. Les membres présents, Catarina Soares, Mario Macerola, René Meillard, Ivo Marques et moi-même ont été accompagnés par Messieurs Colin Faqi et Alexandre Anthonioz de la COGEFIN. Lors de cette séance, la commission a pu poser ses questions à Mme la Syndique Carole Pico que nous tenons à remercier pour sa présence et les informations fournies.

Lors de l'ultime présentation du projet, les éléments suivants nous ont été rappelés :

- A. Projet attendu depuis plusieurs années.
- B. Projet cantonal : Le projet est financé en majorité par le Canton et piloté par la DGMR, Direction Générale de la Mobilité et des Routes. La DGMR conservera la direction générale de l'étude et consultera la commune dans les prises de décisions. Un comité directoire du projet nommé DIGPRO, dont fera partie Mme la Syndique, pilotera le projet d'exécution.

C. Mesures du projet :

- 1. Création d'une voie d'accélération direction Lausanne ;
- 2. Création d'une rampe d'accès direction Berne ;
- 3. Création d'un giratoire au carrefour est ;
- 4. Correction du giratoire ouest existant ;
- 5. Assainissement du pont routier et du passage inférieur CFF;
- 6. Amélioration de la mobilité douce du secteur.

D. Enjeux principaux du projet :

- Assainissement des ouvrages : La situation est gravissime et vitale avec des ouvrages affectés dans leur sécurité structurale selon un rapport d'inspection de 2015. Une rénovation majeure ou même un remplacement de certains ouvrages doivent être réalisés à court terme.
- 2. **Diminution du trafic au centre** : Actuellement, les véhicules souhaitant rejoindre la RC 601 en direction de Berne depuis le sud de la ville doivent traverser la ville engendrant ainsi des nuisances non négligeables. Avec ce projet, une réduction du TJM, trafic journalier moyen, de 1000 véh/j est estimée.
- 3. Amélioration de la sécurité : Des problèmes de fluidité et de sécurité sont mis en évidence dans cette zone, notamment l'insertion des véhicules en direction de Lausanne, le croisement décalé à l'est, le giratoire provisoire à l'ouest, la viabilité des mouvements des poids lourds et les déficits en matière d'aménagements piétons et de mobilité douce.
- E. **Planning prévisionnel du projet**: Le planning prévoit un démarrage de l'étude, faisant l'objet de ce préavis, durant ce semestre, une mise à l'enquête publique en 2022, un appel d'offre pour l'exécution des travaux début 2023 et des travaux de 2024 à 2025.
- F. **Aspect financier**: Le coût global des travaux est estimé à environ 9.39 millions TTC (+/-30%) dont 25% est à la charge de la commune pour un montant de 2.35 millions. Ces montants restent prévisionnels et seront ajustés et affinés à la fin de la phase d'étude.

Les discussions faisant suite à la présentation ont été brèves. Il en ressort que :

- A. Le préavis présenté est claire et complet basé sur une étude préliminaire ;
- B. Le projet est bien ficelé en identifiant les problèmes actuels et les enjeux principaux ;
- C. Le projet est piloté et financé en majorité par la DGMR, gage de qualité et de sureté ;
- D. Le projet d'ouvrage est fortement bénéfique pour la ville, notamment en réduisant le trafic de transit par la ville et améliorant la sécurité des usagers.

L'ultime présentation du projet par Mme la Syndique et les discussions ont mis en évidence pour l'ensemble des membres de la commission la nécessité d'un tel projet et des bénéfices qu'apporteraient ce réaménagement de la jonction sud pour la ville et ses habitants.

La commission soutien ainsi à l'unanimité le préavis de la Municipalité en l'état et propose au Conseil Communal d'accepter le préavis.

Conclusions:

Au vu de ce qui précède, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 02/21;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
 - autorise formellement la Municipalité à financer la part communale des études de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 636 – Oron Moudon,
 - 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 220'000.-,
 - 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,
 - 4. prend acte que l'investissement sera repris dans les coûts globaux du préavis final,
 - prend acte qu'un cas de refus du préavis final ou de non-réalisation des travaux, la dépense sera amortie selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans maximum.
 - 6. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché,
 - 7. Le tout, sous réserve d'une décision favorable du Grand Conseil vaudois sur le projet de décret du Conseil d'État y relatif.

Moudon, le 25 septembre 2021

Loïc Bonny, Président et rapporteur